

The background of the cover is a sunburst pattern composed of numerous rays radiating from a central point at the bottom. The rays are colored in shades of blue, green, yellow, and grey, and have a textured, paper-like appearance. The text is centered and reads:

PLAN DE RELANCE
DE L'
AGRICULTURE
URBAINE

Y
M
O
N
D
M
E
R
C
I
R
A

COMME

**BRAS ARMÉ DE LA
PLANIFICATION
ÉCOLOGIQUE DES
VILLES**

SOMMAIRE GÉNÉRAL

INTRODUCTION		8
CHAPITRE 1	• LES BIENFAITS DE L'AGRICULTURE URBAINE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA GOUVERNANCE DE LA VILLE DURABLE	12
CHAPITRE 2	• LES LIMITES DES PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE : ENTRE LIMITES TECHNIQUES ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE	23
CHAPITRE 3	• SYNTHÈSE : INTÉGRER L'AGRICULTURE URBAINE DANS LES STRATÉGIES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE URBAINE	33
À L'ACTION		39
RÉFÉRENCES		40
BIBLIOGRAPHIE		44

EXECUTIVE S

Ce travail de recherche s'attache à comprendre comment l'agriculture urbaine peut être intégrée dans la planification de la ville durable de demain. Pour cela, il faut d'abord montrer les bénéfices de ces installations pour la ville et ses citoyens. Ceux-ci sont nombreux, autant d'un point de vue écologique, mais aussi pédagogique, de création de lien social et d'intégration, mais aussi pour adapter la ville à de nouveaux enjeux comme la désindustrialisation ou la réduction de l'artificialisation. Néanmoins, force est de constater que l'agriculture urbaine n'est pas réellement intégrée dans la planification de la ville. Les projets se développent encore à des échelles limitées. Pour comprendre les raisons de cette observation, il faut en exposer ces limites. Elles sont nombreuses : limites écologiques, techniques mais aussi et surtout économiques et juridiques. Dans ce mémoire, ces différentes limites sont illustrées par des exemples d'échecs de projets d'AU. Ainsi, cette étude propose, après une étude internationale d'intégration de l'AU dans la planification urbaine, des solutions pour encourager le développement de l'AU dans la fabrique de la ville, en s'appuyant sur les bienfaits qu'elle propose pour la durabilité de la ville, tout en cherchant à dépasser les limites détaillées. Ces solutions résident dans une gouvernance « par le bas », par la formation des élus au choix de projets durables et impactants, dans le soutien de projets esthétiques et inclusifs, par de nouvelles méthodes de financements, mais aussi et surtout par une révision des dispositifs juridiques existants, comme les PLU.

SUMMARY:





INTRODUCTION

Définir l'agriculture urbaine (AU) semble être le premier défi auquel faire face pour commencer à étudier le secteur de l'agriculture en ville. On peut commencer par la définir en termes de localisation, c'est à dire « toutes les formes d'agricultures qui co-existent au sein de l'espace urbain.¹ » Néanmoins, cette définition n'est pas exhaustive. La grande diversité de définitions repose sûrement sur la diversité d'usages, de modes de productions et de fonctionnalités de l'agriculture urbaine. Ainsi, peut-on se baser sur trois critères : sa localisation, ses fonctionnalités, et les acteurs qui la pratiquent, souvent intégrés dans la fabrique de la ville.³ Ainsi, on distingue trois grandes formes d'agricultures urbaines, qui seront toutes étudiées dans cette étude : jardins et potagers collectifs, fermes urbaines participatives et fermes urbaines spécialisées⁴. Par sa localisation, ses fonctions, ses impacts sur les citoyens et le paysage urbain, mais aussi l'appropriation de la thématique par de nombreux acteurs du territoire, l'agriculture urbaine est intimement liée à la planification urbaine⁵. Par ailleurs, le lien entre agriculture et vivant (ou nature) amène à questionner l'impact de ces infrastructures sur la ville « durable⁶ » et sur sa capacité à être un outil efficace pour l'aménagement de villes plus écologiques, plus saines, plus inclusives, et plus désirables.

Par exemple, l'ONU la définit comme ceci :

« L'agriculture urbaine est une industrie qui produit des biens alimentaires et énergétiques, pour répondre surtout à la demande quotidienne des consommateurs urbains² »

Étudier l'agriculture urbaine par le biais des acteurs publics est également une manière de dépasser l'échelle plus étroite, dans l'espace comme dans le temps, des acteurs économiques du monde de l'immobilier. De nombreux outils publics existent pour développer ou accompagner certains projets d'agriculture urbaine : des fonds européens comme le GROOF⁷ ou des subventions à l'échelle des villes comme Paris Sème.⁸ Toutes ces initiatives sont récentes et leurs effets n'ont pas été évalués de manières pluridisciplinaires et transversales. On pourrait qualifier ces dispositifs d'expérimentaux, impactant encore faiblement le développement de l'AU. L'objectif de cette étude est alors dans un premier temps, de montrer **comment les projets de l'AU sont bénéfiques à la planification des villes durables, saines, désirables et inclusives**. Dans un deuxième temps, nous tenterons de montrer **les limites de ces projets pour réellement apporter des solutions à la fabrique de la ville**. Il s'agira donc ensuite de **proposer des recommandations sur une intégration durable de l'AU dans la planification de la ville durable**.

Un tel projet s'intègre dans un cadre de recherche. Si les recommandations concernent le cas national français, il s'agira également de faire raisonner études et exemples avec des cas internationaux. En dehors de comparaisons ponctuelles, la plupart des cas développés dans ce travail se basent sur des études réalisées dans les pays qualifiés de "développés" en raison de leur agriculture industrialisée. Comme mentionné précédemment, l'agriculture urbaine est multi-fonctionnelle. Pour l'étudier, il s'agit d'adopter une approche pluridisciplinaire, et à diverses échelles.

Dans cette première partie, il s'agit de s'appuyer sur la littérature pour lister de manière la plus exhaustive possible les bienfaits des projets d'agriculture urbaine pour la ville et ses habitants.

Cette étude se présente alors comme une synthèse et une analyse de documents académiques permettant d'évaluer l'impact de l'agriculture urbaine sur la planification urbaine, d'un point de vue géographique, économique, écologique ou encore sociologique.

Ainsi, cette étude tentera de répondre à la problématique suivante :

**DE QUELLES MANIÈRES
L'AGRICULTURE
URBAINE DOIT-ELLE
ÊTRE RÉELLEMENT
INTÉGRÉE DANS
LA PLANIFICATION
URBAINE DE LA VILLE
DURABLE DE DEMAIN ?**

CHAPITRE 1 : LES BIENFAITS DE L'AGRICULTURE URBAINE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA GOUVERNANCE DE LA VILLE DURABLE

100 m²

C'est la surface minimale conseillée pour la création de jardins pédagogiques.

I- ÉTUDES SOCIOLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUE DES BIENFAITS DE L'AGRICULTURE URBAINE

a) L'agriculture urbaine pour les urbains déconnectés

Les fruits et légumes distribués dans les villes sont un vecteur de lien entre le vivant et les citoyens des pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Quand ces aliments sont produits au sein même de la ville, ou à proximité, ce lien se renforce car il implique développement de nouveaux axes de connexion à l'alimentation. Acheter local devient un choix qui se rapproche de celui d'une certification ou d'un label de qualité, lié à la proximité du producteur. L'agriculture urbaine devient également un nouveau loisir pour les citoyens, lorsque les infrastructures permettent des visites, des cueillettes mais aussi des formations pour réapprendre les techniques de jardinage⁹. Ainsi, par cette reconnexion au vivant, l'agriculture urbaine permet l'accélération de la prise de conscience des enjeux d'alimentation durable et saine, de protection de la biodiversité et des ressources naturelles mais aussi du changement climatique. L'agriculture urbaine peut alors être analysée comme un vecteur d'écologie démocratique¹⁰. Par ailleurs, comme cela a pu être mentionné dans un entretien avec **Léon Garaix**, directeur techniques de jardinage peut aussi apparaître comme une première présentation du secteur de l'agriculture pour les plus jeunes (ou non), pouvant ainsi devenir une solution face au besoin de renouvellement dans le métier d'agriculteur.

Au-delà de ces enjeux de prise de conscience, on retrouve dans la littérature d'autres bienfaits de l'agriculture urbaine pour les habitants des grandes villes. En particulier dans les jardins partagés, la pratique du jardinage présente des effets positifs sur la santé et l'équilibre personnel.¹¹

« Déjà du bonheur, je pense que c'est déjà plaisant de pouvoir marcher, de sentir, d'entendre la nature. »

Cela a été particulièrement relevé lors d'un entretien avec **Arnaud Leroy**, ancien directeur de l'ADEME lorsqu'il répondait à la question des apports de l'AU à la ville :

Le verdissement induit par cette végétalisation productive améliore la qualité de l'air et lutte contre les îlots de chaleur urbaine, ce qui permet de protéger les citoyens les plus vulnérables.¹² De plus, certaines recherches montrent que les adultes qui participent à des activités de jardinage dans des installations d'agriculture urbaine consomment plus de légumes que les autres citoyens.¹³ Une meilleure connaissance de l'agriculture induit ainsi une meilleure connaissance de l'alimentation et des enjeux de nutrition. Enfin, le jardinage présente des effets thérapeutiques reconnus, et participe alors au bien-être des habitants, le bien-être étant l'un des axes stratégiques de l'ONU ainsi que des politiques publiques nationales.¹⁴ Ces effets sur la santé ont été mis en avant lors d'un entretien mené avec l'économiste **Véronique Saint Ges** qui les présentent alors comme une des nombreuses externalités positives de l'agriculture urbaine.

b) L'agriculture urbaine pour l'intégration économique et socio-culturelle

De nombreuses études sociologiques pointent également les bienfaits de l'agriculture pour **l'intégration socio-culturelle des habitants**, en étudiant les populations marginalisées dans des quartiers populaires, l'intégration des populations immigrées mais aussi l'impact de ces projets sur les femmes.



Il y a six catégories principales de bénéfices sociaux de l'agriculture en milieu urbain : améliorer l'accès à l'alimentation et la sécurité alimentaire, améliorer la santé, générer des revenus, renforcer les compétences, améliorer le développement communautaire et établir des liens pour lutter contre les inégalités.¹⁵ Cela a été confirmé lors d'un entretien avec **Christophe Najdovski**, Maire-Adjoint de Paris, Végétalisation, Espaces Verts, Biodiversité, Condition Animale :

“La nature nous apporte énormément de bienfaits. Elle permet de rafraîchir l'atmosphère, de lutter contre les îlots de chaleur, contre la pollution, d'améliorer la biodiversité, notre santé mentale et notre bien-être.”

L'intensité de ces impacts varie en grande partie en fonction du contexte géographique mais sursocio-économique de la ville, en particulier entre les pays du Nord et les pays du Sud.

En effet, l'amélioration de la sécurité alimentaire est particulièrement importante pour les familles les plus pauvres dans les pays du Sud où l'urbanisation s'accélère grandement. L'agriculture urbaine est alors un outil de résilience et de souveraineté alimentaire.¹⁶ Néanmoins, on peut noter des bénéfices économiques de ces pratiques agricoles dans les pays du Nord également, où les agriculteurs urbains dans les jardins familiaux économisent en budget alimentaire.¹⁷



© Merci Raymond

Par exemple, à Seattle, les membres des jardins partagés produisent 30 à 40% de leurs besoins en produits frais.¹⁸ Cela a également été mentionné par **Pierre Pageot**, directeur général transition écologique du Groupe SOS : L'économiste **Véronique Saint** Ges partage cet avis :

“La nature en ville va se développer de manière incroyable dans les prochaines années, va être un vecteur d'emplois très important et on pense que tous ces emplois vont être un formidable levier d'inclusion professionnelle.”

“l'agriculture urbaine crée des activités supplémentaires et constitue une autre façon d'insérer des personnes qui sont éloignées de l'emploi.”

La création de lien social et de reconnexion au vivant impacte également la participation démocratique. En effet, certaines recherches aux Etats-Unis notent une augmentation de la participation aux élections et certaines recherches mettent en évidence une baisse manifeste de la criminalité dans les villes qui développent l'AU de manière significative.¹⁹ Ce constat peut être lié à la plus grande intégration des populations marginalisées par le biais des jardins communautaires. L'agriculture urbaine peut alors être un outil de transition écologique juste et ainsi limiter les nouvelles inégalités liées au changement climatique et aux politiques environnementales.



© Merci Raymond

Un dernier exemple de ces bienfaits sociaux concerne le rôle des femmes dans les jardins communautaires. Celles-ci y jouent un rôle particulièrement important, et cette nouvelle opportunité peut alors renforcer le pouvoir des femmes d'agir collectivement et individuellement, ainsi que leur intégration.²⁰

c) L'agriculture urbaine pour une préservation des espaces verts et de biodiversité

Lors de la mise en place de projets d'agriculture urbaine, les bienfaits environnementaux de telles installations sont mis en avant.

En s'appuyant sur la littérature scientifique, il est possible de définir plusieurs bénéfices comme l'augmentation de la biodiversité en ville, la lutte contre les inondations et la réduction de l'étalement urbain. Par exemple, la ville d'**Almere aux Pays-Bas** illustre l'impact de l'agriculture urbaine sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la réduction du transport alimentaire et calcule alors une diminution de 15 000 tonnes de CO₂ par an.²¹ L'augmentation du nombre de jardins augmente également la biodiversité locale et permet de récupérer les eaux de pluies par infiltration.²²

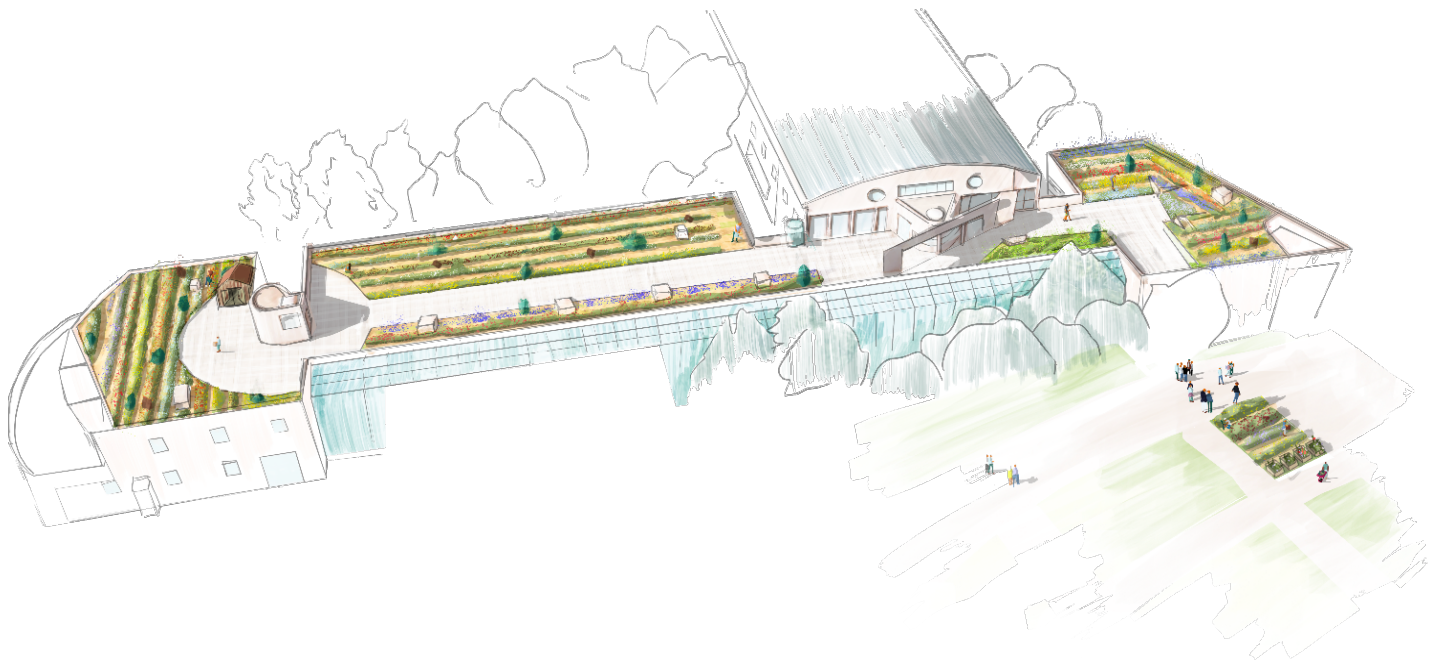


L'agriculture urbaine peut aussi être un outil de dépollution des sols grâce au principe de phytoremédiation.²³ Ce concept s'appuie sur les capacités épuratoires des plantes. En créant une couverture végétale, l'infiltration des polluants dans les sols et les eaux souterraines est limitée. De plus, les racines des plantes peuvent extraire des polluants des sols vers le végétal. La gestion des déchets est également une considération prise en compte dans ces projets, en favorisant la récupération de compost auprès des citoyens pour valoriser les restes alimentaires.

Enfin, l'agriculture urbaine permet de lutter contre les îlots de chaleur urbaine. En effet, l'augmentation des surfaces végétalisées en ville accroît la surface d'ombre sur les bâtiments et les routes et améliore également les impacts de l'évapotranspiration.²⁴ C'est en effet ce qu'explique, lors d'un des entretiens, **Audrey Pulvar**, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts de proximité :

"Parmi les solutions pour rendre Paris plus apaisé et résiliente, pour que les effets du réchauffement climatique se fassent moins ressentir, pour que Paris aide à la préservation de la biodiversité: il y a l'agriculture urbaine. Ce volet permet l'installation d'îlots de fraîcheur, qui permet de rapprocher la production agricole ou floricole des habitants."

On a alors noté un grand nombre de bénéfices sociaux et environnementaux des projets d'agriculture urbaine. Il s'agit alors de montrer comment ceux-ci peuvent représenter des avantages majeurs pour la construction et l'aménagement de la ville.



© Merci Raymond

II-L'AGRICULTURE URBAINE, UN OUTIL FACE À CERTAINS ENJEUX DE PLANIFICATION URBAINE

a) Pour la ville durable et innovante

On peut citer trois grands enjeux auxquels l'agriculture urbaine peut répondre pour la ville durable. Premièrement, elle permet de **lutter contre l'étalement urbain**. En effet, face aux désirs des citoyens de s'installer en couronne périurbaine pour accéder à des espaces de nature, l'agriculture urbaine propose d'amener la campagne dans la ville. De plus, préserver les espaces historiquement agricoles dans les villes permet de lutter contre ce même phénomène d'urbanisation des terres agraires. C'est ce qu'a fait par exemple Nantes Métropole via une convention cadre visant à protéger la surface agricole qui compose 60% de son territoire.²⁵ Deuxièmement, comme nous avons pu le présenter précédemment, **l'agriculture urbaine peut participer aux enjeux de verdissement des villes**. Ces derniers sont particulièrement importants dans les politiques d'aménagement urbain, pour des raisons d'attractivité du territoire, d'affirmation d'une identité territoriale ou de structuration de trames vertes et bleues. Troisièmement, l'agriculture urbaine peut **s'inscrire dans les politiques de sécurité alimentaire**, ce qui est particulièrement le cas dans les pays du Sud, comme à Antananarivo par exemple. L'enjeu de proximité entre le producteur et le consommateur est également devenu plus important depuis les crises sanitaires, commençant par celle de la vache folle. Ainsi, l'agriculture urbaine apparaît comme une réponse à ces enjeux de la ville durable.



Enfin, l'agriculture urbaine peut être un outil pour la ville innovante. On distingue **deux visions** du concept d'innovation territoriale.²⁶

Premièrement, il peut s'agir de la mise en avant et du soutien des territoires innovants. C'est par exemple l'objet du programme Territoires d'innovation de la Banque des Territoires. Celui-ci souhaite "faire émerger en France les territoires du futur et de nouveaux modèles de développement territorial."²⁷ En Ile-De-France, les deux territoires lauréats (Construire au futur, habiter le futur et Sésame Coeur d'Essonne) proposent un grand nombre de projets d'agriculture urbaine. Ainsi, l'agriculture urbaine peut-être perçue comme un vecteur d'innovation sur les territoires.

La deuxième vision du concept d'innovation territoriale relève de la territorialisation de l'innovation. Dans ce cadre-ci, l'AU peut également apporter de l'innovation déjà car elle diffère techniquement et organisationnellement des autres types d'agriculture. De plus, sa gouvernance provoque la création de nouvelles dynamiques sociales locales et de nouveaux agencements politiques. Les projets d'AU amènent de nouveaux acteurs dans la ville et forcent les élus à repenser la gestion de l'aménagement urbain de manière innovante.

b) Pour le ZAN

La démarche Zéro Artificialisation Nette, consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, consiste à réduire au maximum l'étalement urbain en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par de plus grandes surfaces restituées à la nature.²⁸ Elle a été adoptée dans la loi **Climat et Résilience** d'août 2021 et demande aux collectivités territoriales de réduire de moitié le rythme d'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030. La notion d'artificialisation nette permet alors de compenser les espaces artificialisés en renaturant d'autres lieux.

L'agriculture urbaine peut alors jouer un rôle important dans cet aspect précis de la ville durable. La renaturation peut prendre des formes extrêmement variées, et pourrait commencer par une réutilisation des friches pour les transformer en terrains agricoles productifs et pédagogiques. De plus, le ZAN encourage la densification des zones urbaines en optimisant la consommation foncière. Ainsi, il donne la priorité à l'habitat collectif alors que l'attrait pour la maison individuelle reste fort et a même connu un sursaut après la crise du Covid-19. Le végétal et les espaces de nature joueront un rôle clé dans l'attrait du collectif.

Ainsi, l'agriculture urbaine pourra se présenter comme une solution pour l'adaptation des SCot (Schéma de Cohérence Territoriale), des PLU et des cartes communales dans le cadre du ZAN.

c) Pour construire la ville post-industrielle ou post-croissance

Suite à la désindustrialisation de certains territoires, le ralentissement de la croissance dans les pays du Nord, et les récentes crises sanitaires économiques ou sociales, plusieurs chercheurs spécialisés dans l'aménagement urbain se sont intéressés à la ville post-croissance ou la ville décroissante. On voit émerger par exemple aux Pays-Bas ou à Bruxelles des laboratoires de recherches sur de nouveaux modes de penser et fabriquer la ville.³⁰

Ces villes peuvent alors se tourner vers une augmentation des démarches innovantes et créatives. L'agriculture urbaine peut alors être un outil pour répondre à ces enjeux. Dans la ville de Détroit par exemple, l'agriculture urbaine a émergé dans un contexte de crises économiques et urbaines.²⁸ La politique agricole de la ville a débuté pendant la crise économique de 1892, puis pendant



Selon Flaminia Paddeu, "les villes en décroissance urbaine sont des territoires qui ont subi une perte de population, des difficultés économiques, une baisse de l'offre d'emploi et des problèmes sociaux, symptômes d'une crise structurelle multidimensionnelle"²⁹.

la première guerre mondiale, puis lors de la désindustrialisation massive dans les années 1980. L'augmentation des inégalités liées à ces crises a permis l'augmentation des initiatives citoyennes de jardins partagés et a ainsi participé à la résilience alimentaire de la ville. De plus, la désindustrialisation a provoqué l'augmentation de friches ce qui a également favorisé le développement de l'agriculture urbaine. Ainsi, si le ralentissement de la croissance peut être un catalyseur pour le développement de ces projets, ces derniers deviennent alors un outil d'aménagement de la ville dans les contextes post-croissance, en favorisant la mutation des espaces et en recréant du lien social pour les populations les plus touchées par la crise.

Enfin, nous pouvons citer un dernier exemple d'apport de l'agriculture urbaine aux politiques de la ville. Suivant cette théorie, l'agriculture urbaine peut alors être un outil d'appropriation de l'espace public par les citoyens, ce qui implique une nouvelle lecture politique de l'espace, en particulier dans un contexte d'opposition aux modèles industriels de la ville. Les citoyens gagnent alors un plus grand contrôle sur l'aménagement de leur territoire et peuvent influencer le caractère innovant, écologique et créateur de lien social des espaces de leur ville.

Selon le philosophe Henri Lefebvre, la ville est un espace de confrontations forcées et d'augmentation des inégalités. Pour cela, il a développé le concept de « droit à la ville » pour qualifier les espaces urbains réussis, autrement dit, des lieux que les habitants peuvent s'approprier à des fins culturelles, sociales ou encore écologiques.³²

Pour illustrer les bienfaits pour les habitants, pour la ville ainsi que pour les politiques d'aménagement exposées ci-dessus, il est possible de s'appuyer sur des études de cas. Quatre différents projets présentés dans quatre contextes internationaux distincts illustrent les externalités positives de l'AU.



III-UNE DIVERSITÉ DE SUCCÈS DE FERMES URBAINES DÉMONSTRANT L'AVANTAGE DE L'AU POUR LA VILLE DURABLE

a) Brooklyn Grange

Brooklyn Grange est une ferme urbaine biologique créée en 2010 sur les toits de la ville de New York. Elle est divisée sur trois toîts à Brooklyn et dans le Queens. Ses opérateurs cultivent **45 000 kg de légumes** biologiques pour des restaurants et des marchés locaux.³³ Elle exploite également des ruches et produit environ **680 kg de miel par an**. Pour être rentable dans le temps, l'entreprise Brooklyn Grange a développé un business model élargissant son champ d'action et permettant d'augmenter les bienfaits de son action sur la ville et ses habitants.

L'entreprise se sert de ses trois sites comme lieux d'expérimentation et développe parallèlement une activité de conseil en agriculture urbaine et organise plus de **200 évènements privés** par an sur les sujets de l'alimentation, de la santé et de la protection du vivant.³⁴

Enfin, la ferme présente de nombreuses externalités sociales et environnementales. Les opérateurs collaborent avec des associations locales pour organiser des visites et des programmes pédagogiques pour les enfants. De plus, les fermes fournissent une isolation naturelle aux bâtiments en agissant sur les îlots de chaleurs urbains, les pollinisateurs installés contribuent au maintien de la biodiversité en ville et les plantes contribuent à la rétention et à la filtration des eaux de ruissellement et à l'amélioration de la qualité de l'air.³⁵

b) L'Arche Végétale

L'Arche Végétale est un projet de taille plus modeste, mais illustre pertinemment les impacts de l'AU en termes de production de proximité, d'apports pédagogiques et de lien social. Ce projet de **760 m2** est installé sur un toit dans le 20ème arrondissement.³⁶ Cet immeuble qui appartient à Paris Habitat est occupé par l'école de formation du chef Thierry Marx. Cette école propose de multiples formations gratuites en cuisine, boulangerie, service en restauration et produits de la mer pour des personnes éloignées de l'emploi. Cette ferme urbaine, née



grâce au soutien de la mairie de Paris dans le cadre des Parisculteurs, fournit deux fois par semaine l'école en produits alimentaires pour les cours de cuisine et les restaurants. La production est également vendue dans les épiceries biologiques du quartier. Au-delà de la fourniture de produits locaux, cette ferme a également **une visée pédagogique** pour les élèves en formation, mais aussi pour des enfants et autres acteurs du quartier. Le projet d'AU est alors également pensé comme un vecteur de lien social. Les ateliers et évènements privés permettent de rendre le projet rentable pour les deux entreprises porteuses du projet, Cueillette Urbaine et Urbanleaf.



© Emilie Chaix / Ville de Paris

c) La Ferme du rail

La ferme du Rail se différencie des deux premiers exemples par sa gestion associative. Créé en **2014** lors de l'Appel à Projets Urbains Innovants « Réinventer Paris » cette ferme urbaine se spécialise dans l'insertion de personnes précarisées par des formations qui répondent aux besoins de la ville.³⁷ Pour cela, la ferme exploite différents espaces productifs et innovants et fournit quelques restaurants et habitants du quartier. Ce projet s'inscrit donc dans les objectifs sociaux et productifs des projets d'agriculture urbaine, en basant son modèle économique sur des dons et soutiens financiers publics. Du



point de vue environnemental, l'association réalise des collectes de déchets organiques du quartier et mobilise donc les habitants et lieux partenaires aux gestes zéro-déchets. Ces déchets sont ensuite utilisés sous forme de compost pour la ferme et participent alors à la dépollution des sols



© Guillaume Bontemps / Ville de Paris

d) La visite de la ferme PAKT

PAKT est une ferme urbaine dans la ville d'Anvers qui a mis en oeuvre une stratégie climat à plusieurs échelles (la rue, le quartier, la ville...) et dans tous les secteurs d'activités (politique énergétique, cadre de vie et végétalisation, mobilités). A ce titre, la ville a engagé des projets structurants de transformation sur la plupart des politiques publiques, avec un objectif de déploiement progressif permettant d'atteindre un objectif de neutralité carbone en 2050.

Le travail de végétalisation passe par des interactions avec les acteurs et propriétaires privés (jardins, cours), et l'encouragement des projets d'initiative privée. Ainsi, PAKT est un ancien site industriel transformé en tiers lieu de rencontres éclectiques, festives et ...de ferme urbaine. Sur **1 800 m² de toiture aménagée**, cette initiative agricole rassemble **200 fermiers** urbains regroupés en coopérative qui profitent d'un cadre de travail exceptionnel.



CHAPITRE 2: LES LIMITES DES PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE: ENTRE LIMITES TECHNIQUES ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE

10%

L'agriculture urbaine ne pourra nourrir au maximum que 10 % de la population de la ville de Paris, c'est ce qu'affirment les chercheuses Christine Aubry et Anne-Cécile Daniel.

I- LES LIMITES DES AMBITIONS DURABLES DE CES PROJETS « VERTS »

a) Critique de l'utilisation de l'AU comme réponse à tous les maux de la ville

Comme indiqué dans le premier chapitre de cette étude, l'agriculture urbaine peut être présentée comme une solution aux enjeux de la ville durable. Néanmoins, on peut apercevoir dans cette lignée un effet pervers, tentant d'identifier les projets d'AU comme des solutions clefs en main, pour répondre à tous les maux de la ville.

Tout d'abord, on peut questionner le qualificatif productif des exploitations, et leur apport pour la sécurité alimentaire de la ville. Les modèles actuellement développés dans nos villes ne peuvent très probablement pas répondre à l'ensemble des besoins des personnes qui jardinent, et encore moins à l'ensemble des citoyens.

Par ailleurs, les encouragements dans les villes post-industrielles comme Détroit à cultiver dans les quartiers les plus populaires peut être vu comme une injonction supplémentaire pour des personnes déjà fragilisées par des emplois précaires.

Ainsi, communiquer autour de ces enjeux peut être vu comme une manière de faire abstraction des problèmes environnementaux et économiques systémiques fragilisant la sécurité alimentaire dans nos villes.³⁸

Ainsi, des études montrent que les citoyens impliqués dans les jardins accordent une importance à l'enjeu de fraîcheur des aliments, mais ne font pas de la sécurité alimentaire leur priorité, bien que cela soit plus le cas pour les jardins présents dans des quartiers plus populaires. Ces avis des jardiniers divergent avec les discours politiques qui soutiennent la pratique de l'AU.³⁹ Ainsi, lorsque des brasseries proposent des bières faites avec du houblon cultivé grâce à un projet des Parisculteurs, on y voit surtout une stratégie de communication et de pédagogie plutôt qu'une réponse aux enjeux de sécurité alimentaire et de crise écologique.

Par conséquent, c'est surtout la forme récréative de l'agriculture urbaine qui est aujourd'hui retenue. En effet, dans la même étude réalisée sur des jardins partagés,



© Merci Raymond

l'aspect économique et environnemental de la pratique de l'AU est bien mise en avant dans les communications politiques mais peu partagée par ceux pratiquant l'AU :

Enfin, nous pouvons faire raisonner cette partie avec ce que nous avons mentionné à propos de l'apport de l'agriculture urbaine pour les femmes. En effet, si elle peut leur permettre de s'émanciper à travers une activité collective, l'agriculture urbaine peut également être considérée comme un facteur de domestication de l'espace public en maintenant un rôle de care aux femmes pratiquant une activité créatrice de lien social et en rapport avec l'alimentation. Cela peut également être perçu comme une autre forme de travail gratuit et invisible. En effet, des études ont montré que l'agriculture urbaine reflète une division sexuelle du travail. Si les femmes sont majoritaires dans les jardins partagés, les hommes sont plus présents lorsque de telles exploitations maraîchères sont génératrices de revenus.⁴⁰ De plus, il a été noté dans cette même étude que lorsque des exploitations initialement féminines deviennent rentables et s'investissent sur le marché, les hommes prennent une place dans la pratique.

b) Enjeux environnementaux

Nous avons pu mentionner dans la partie précédente les effets positifs de l'AU sur la santé humaine, sur l'environnement, mais aussi sur ses potentiels dépolluants. Une préoccupation majeure dans le milieu de l'AU reste cependant la question de la pollution des aliments récoltés. En effet, si l'objectif est de produire des aliments de qualité et de proximité pour les citoyens, il s'agit de s'assurer qu'ils ne soient pas contaminés. La question de la pollution des sols est apparue très récemment et de nombreuses pratiques de l'agriculture urbaine dans des jardins partagés a pu se faire sur des sols pollués tel que l'a expliqué **Aline Lunven**, chargée d'étude à Grand Paris aménagement.

La recherche est encore peu développée dans ce secteur spécifique. Il est également difficile d'en tirer des conclusions générales dans les contextes d'agricultures urbaines pouvant être différents. Néanmoins, plusieurs études ont découvert dans des légumes issus de l'AU des taux supérieurs en métaux lourds que ceux trouvés dans les légumes issus de productions standards. Cela est particulièrement le cas dans les milieux à proximité de grands axes routiers et lorsqu'elle n'est pas faite en toiture.⁴¹

« Il est étonnant de constater que les jardiniers sont mentionnés, tant par les textes de la ville que par la littérature scientifique portant sur l'agriculture urbaine, comme des acteurs de solutions environnementales pour un développement durable, alors que ces derniers ne sont pas conscients de leurs influences et des retombées de leurs activités. »



c) Limites techniques et smart city

La Smart City, ou ville intelligente, est un concept qui s'est démocratisé dans les années 2000. Il propose un solutionnisme technologique dans de nombreux domaines, dont la transition écologique et énergétique mais également la création de lien social.⁴² En lien avec ces nouvelles ambitions, un soutien est renouvelé pour de jeunes startups, soutenus par exemple par des incubateurs publics comme l'Urban Lab à Paris. Cependant, ce concept de smart city fait face à de nombreuses critiques dans le monde académique notamment, en particulier pour sa déconnexion aux besoins et enjeux de l'individu, de l'acteur qui vit en ville.⁴³ Pourtant, ces enjeux de digitalisation et d'intégration massive des nouvelles technologies sont présents dans certains types d'agriculture urbaine. Se multiplient alors les initiatives telles que les serres verticales et les dispositifs ultra productifs. Néanmoins, ces pratiques questionnent. En effet, la chercheuse Christine Aubry met en avant le caractère peu durable de telles pratiques :



« Est-ce qu'il faut financer ce type de système ou bien les 350 maraîchers en plein champ qu'il est censé pouvoir remplacer et qui rendent d'autres services, en matière de biodiversité, d'absorption d'eau ou de stockage de CO2⁴⁴ ? ».

d) Gentrification et conflits d'usage

Historiquement, l'intérêt pour les espaces verts en ville découle du courant de pensée hygiéniste né au moment de la révolution industrielle⁴⁵. L'objectif n'est alors pas d'être vecteur de lien social mais d'esthétiser la ville et la nature. Ainsi, la question de l'AU doit également être étudiée sous le prisme du droit à la ville et de la gentrification qu'elle peut engendrer. En effet, la perspective lefebvienne du droit à la ville questionne l'embellissement des quartiers populaires entre volonté d'améliorer les conditions de vie et gentrification.⁴⁶ Plusieurs études américaines ont produit des données sur la "gentrification raciale" liée à l'AU. Par exemple, à Détroit, où **78%** des habitants font partie de la communauté afro-américaine, les jardins partagés sont plus nombreux dans les quartiers jeunes, blancs, plus riches et où la proportion de propriétaires est plus élevée.⁴⁷

De plus, la question de l'usage de l'AU comme justification pour repousser les terres agricoles émerge alors pour critiquer l'utilisation d'un tel outil, dans le cadre du ZAN par exemple. Ces questions sont particulièrement débattues lors de la création de nouveaux Écoquartiers sur d'anciennes terres arables. La présentation des projets d'AU comme des alternatives, peu productives, peut alors être vue comme un accélérateur de segmentation entre les espaces. Avec l'augmentation de l'urbanisation, la ville devient le monde "civilisé", et la campagne comme un lieu dont l'existence est uniquement basée sur la production de ressources pour les citadins. L'AU devient alors un outil pour masquer cet accroissement de la séparation des espaces et du caractère utilitariste de la nature.⁴⁸

II-DES ACTEURS TROP PEU INTÉGRÉS DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN

a) Difficultés juridiques

La définition légale de l'agriculture urbaine est encore lacunaire et maintient un grand nombre de doutes pour les acteurs de l'AU, qui sont incapables de définir le statut juridique des projets : commerce, artisanat, activité libérale, agriculture.⁴⁹

Il existe tout d'abord un grand nombre de contraintes juridiques à l'installation de projets d'AU. L'article 123 du Code de l'urbanisme permet d'intégrer à chaque opération de renouvellement urbain des parcelles agricoles ou potagères. Pourtant, le caractère multifonctionnel de l'AU rend difficile l'utilisation de tels outils.⁵⁰ En effet, les prévisions juridiques

liées à l'installation des projets agricoles ont pour origine le monde rural et s'adaptent donc difficilement à la politique de la ville. Par exemple, le statut de fermage est un outil qui organise les relations entre les propriétaires et les locataires des biens agricoles et s'impose donc aux projets d'AU. Cela présente de nombreux désavantages auprès des différents acteurs. Tout d'abord, le prix du loyer imposé par le statut qui correspond peu aux impératifs de la ville, mais aussi la durée minimale du bail de 9 ans peuvent être des éléments décourageants pour le bailleur privé. Celui-ci ne peut d'ailleurs pas imposer des obligations environnementales dans le contrat.⁵¹ Pour le locataire, ce statut de fermage impose parfois de ne pas exercer d'autres activités que l'agriculture, ce qui est limitant d'un point de vue du business model. Par ailleurs, le Code rural permet au propriétaire de résilier son bail à tout moment par simple notification.⁵²

Cependant, ce statut de fermage peut être dérogé par un arrêté préfectoral, et on peut alors recourir à des baux de "petites parcelles." Cependant, ceux-ci présentent un certain nombre de désavantages pour le locataire, car il n'a pas de durée minimale.

Ainsi, cela fait persister un doute sur le statut des fermes associatives ou communautaires. Cette

inadaptation de la qualification a des impacts sur les sources de financement des projets. En effet, les aides de la PAC sont conditionnées au statut professionnel de l'exploitation, il faut donc que la vente issue de la production agricole soit la première source de revenu de la structure, ce qui est rarement le cas dans le cadre des projets d'AU, comme nous avons pu le constater dans les études de cas présentées précédemment. On peut également mentionner la difficulté pour les agriculteurs urbains de traiter avec la Mutualité sociale agricole qui est le régime de protection sociale obligatoire des personnes salariées et non salariées des professions agricoles lors d'un échange avec l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle.

La qualification des projets d'AU d'un point de vue légal fait face à d'autres problèmes d'ordre juridique, notamment en termes de définition et de statut puisque la qualification d'activité agricole suppose qu'elle soit professionnelle.

Enfin, ces enjeux juridiques complexes posent problème pour la recherche de certification. Par exemple, le label « Agriculture biologique » ne peut pas être attribué aux exploitations hors sols, ce qui est souvent le cas dans les projets d'AU.⁵³ On peut donc conclure de ces différents exemples que les projets d'AU sont parfois freinés par des dispositions juridiques concrètes. Pour citer Maylis Desrousseaux et Lucile Stahl,

« L'agriculture urbaine apparaît contrainte par l'état actuel du droit, lequel ne favorise ni sa protection, ni son développement.⁵⁴ »

b) Le processus de l'intégration du vivant dans les projets immobiliers

Le processus d'intégration du vivant en ville doit être porté par les acteurs de l'immobilier. Néanmoins, promoteurs et acquéreurs agissent selon les volontés et les soutiens des élus, allant vers le moins coûteux, comme par exemple l'habitat dispersé aux dépens de l'habitat collectif, pour lesquels les coûts de réalisation et les règlements d'urbanisme sont plus contraignants.⁵⁵

Néanmoins, depuis quelques années, en particulier à Paris avec le lancement des programmes "Réinventer Paris", les projets d'AU sont de plus en plus valorisés par les promoteurs immobiliers. Derrière cet intérêt, on trouve plusieurs justifications : "volonté de remporter les concours, stratégie marketing, contribution à la construction d'une culture de la durabilité (création de lien social entre les résidents, restauration de la nature en ville, sensibilisation à de nouvelles pratiques agricoles et alimentaires⁵⁶)." On trouve même certains acteurs choisissant d'expérimenter ces innovations d'agriculture en ville en créant des démonstrateurs dans leurs propres bâtiments.

Pourtant, les acteurs de l'AU ne cessent d'être déçus de leurs collaborations avec les promoteurs immobiliers, comme en témoigne l'entretien avec Paul Rousselin, fondateur de Cueillette Urbaine : Ces espaces sont vus comme des produits financiers, utilisés pour remporter des concours, puis abandonnés en premier lorsque les budgets doivent être réduits.

Au-delà de ces enjeux de non prise en compte à l'échelle de l'aménagement de la ville, ce nouvel intérêt des acteurs de l'immobilier entraîne des contraintes techniques. En effet, les bâtiments ne présentent pas les caractéristiques techniques comme la portance des toîts nécessaire au déploiement de projet d'AU en toiture, ou encore des réseaux d'eau nécessaires à l'irrigation.



© Merci Raymond

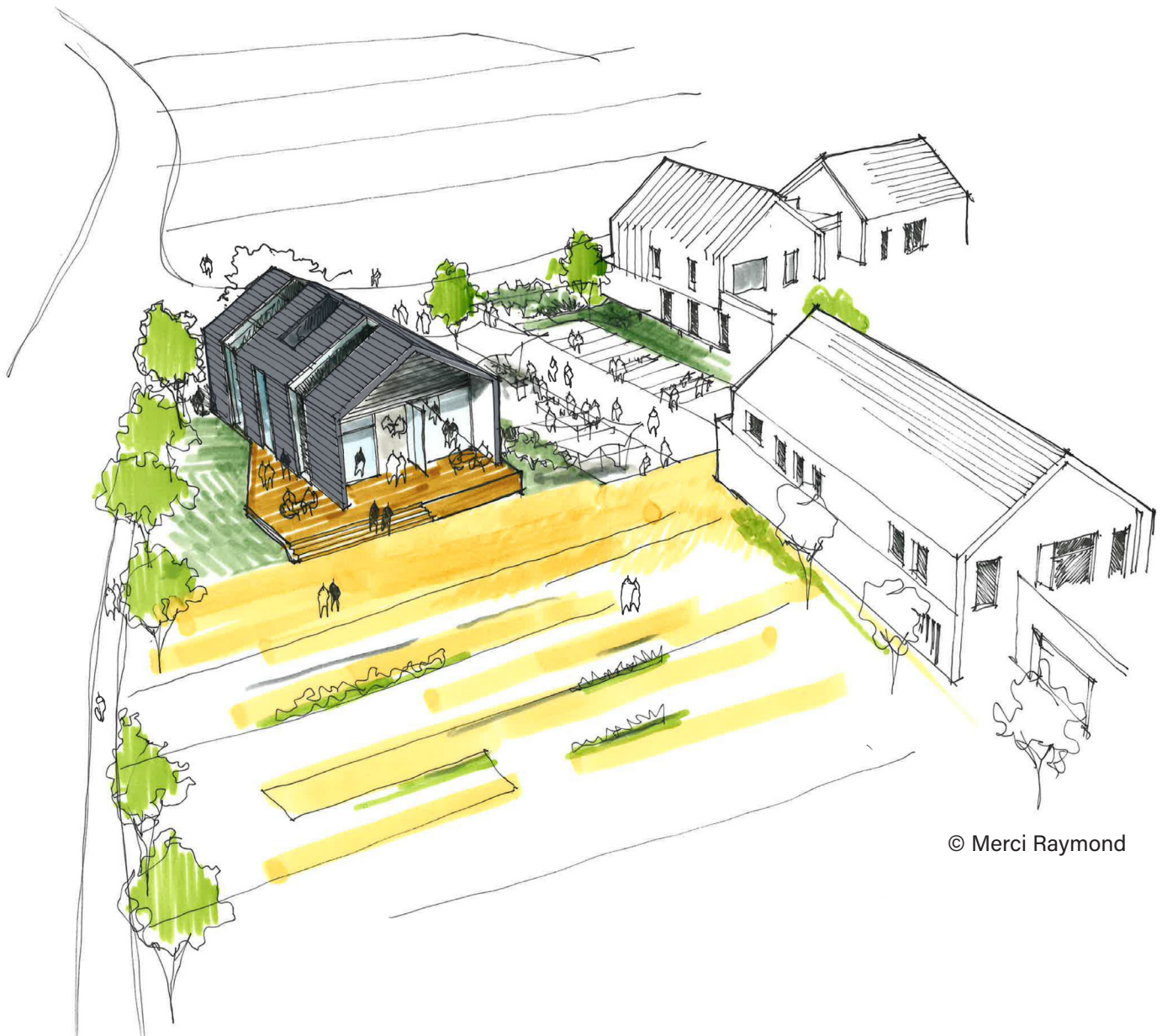
Par ailleurs, Aline Lunven, chargée d'étude à Grand Paris aménagement explique le point de vue de l'aménageur :

Enfin les temps longs du marché de l'immobilier avec des acteurs de l'agriculture urbaine récents et précaires économiquement rendent incertain la présence lors de la livraison d'un programme immobilier.

Les dispositifs de l'ANRU ont lancé le programme Quartiers fertiles pour développer l'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés. Ces dispositifs atteignent des limites dans la difficulté de mise en oeuvre des financements entre l'Etat, la collectivité territoriale, la ville, le bailleurs et l'acteur AU augmentant le temps long ce qui crée une incertitude de mise en oeuvre vis à vis du projet initial.

« Dans un projet d'aménagement, l'agriculture urbaine consomme du m2 rentable, donc on le positionne là où ça gêne le moins, et donc aux moins bons endroits. »

« Il faut être vigilant dans les groupements sur lesquels nous répondons et identifier la sincérité de la démarche. »



© Merci Raymond

c) Le contexte économique complexe des projets d'agriculture urbaine

L'économiste Véronique Saint-Ges s'est intéressée aux business models des organisations marchandes et productives de l'agriculture urbaine (OMPAU).

Ainsi, on comprend que pour être rentables, ces organisations doivent se diversifier. Par ailleurs, elles demeurent souvent très dépendantes financièrement des collectivités, mais aussi pour des questions réglementaires. Dans d'autres cas, les entreprises réalisent des levées de fonds très importantes. Les raisons de cette dépendance sont nombreuses : équipements innovants, salaires élevés de spécialistes. L'utilisation des fonds publics (via des prêts ou bien des subventions comme avec les Parisculteurs ou Parisème) pose question lorsqu'ils financent des projets peu rentables, très coûteux et déconnectés des enjeux sociaux et écologiques de l'AU⁵⁸. Ces difficultés économiques ont été mises en avant lors d'un entretien avec Aline Lunven, chargée d'étude, Grand Paris aménagement :

Lors de l'entretien, Paul Rousselin, fondateur de Cueillette Urbaine explique :

« de fait ce n'est pas évident de trouver le bon modèle d'AU du sens commercial pour qu'il se déploie dans les opérations. »

« L'AU coûte très cher par rapport à un milieu naturel. La production ne permet pas du tout de financer une ferme, il faut aller chercher d'autres choses comme l'évènementiel, ou l'aménagement de la ville. »

63%

seulement d'entre-elles produisent et vendent des produits alimentaires

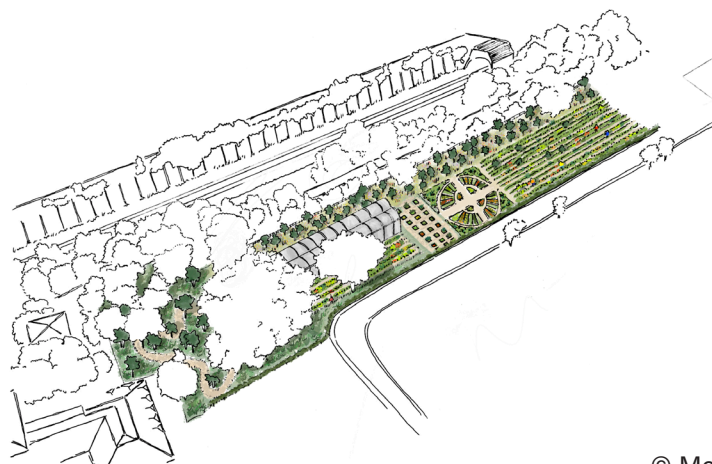
96%

d'entre-elles vendent des services comme « la location d'espaces comestibles, l'assistance à la mise en oeuvre et/ou l'entretien de jardins nourriciers ou de potagers, ou la réalisation d'ateliers de team-building ou de sensibilisation ou de formation au maraîchage ou jardinage ou à une meilleure alimentation, l'organisation d'évènements⁶. »

d) Des pouvoirs publics réticents et peu sensibilisés

Aujourd'hui les villes sont propriétaires d'un foncier agricole non constructible important qui est très souvent fertile et non pollué. Afin de le préserver et le valoriser au mieux les élus doivent mieux comprendre l'agriculture urbaine. La délégation liée à l'agriculture urbaine varie selon les municipalités, on retrouve cette compétence rattachée à celle des espaces verts, à l'alimentation, à la résilience, ou encore à l'innovation. Cela rajoute alors en complexité pour les porteurs de projets, et provoque des politiques moins transversales concernant l'AU.

Nous cherchons maintenant à illustrer les limites de l'intégration de l'AU dans la ville en proposant 4 courtes études de cas aux caractéristiques diverses et aux échecs liés à différents points mentionnés précédemment.



© Merci Raymond

III- QUELQUES ÉTUDES DE CAS DE PROJETS DONT L'AMBITION A ÉTÉ LIMITÉ PAR DES ÉCHECS, OU DES BARRIÈRES AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS ÉCOLOGIQUES

a) Urban Farmers à La Haye, au Pays-Bas: une stratégie économique non adaptée aux limites techniques

Urban Farmers est une entreprise Suisse qui a créé, en 2016, une ferme en toiture de 250 m² à la Haye. Elle a fait faillite en 2018.⁵⁹ A partir de l'exemple de cette entreprise, on peut illustrer 4 grandes limites dans la gestion des projets d'AU.

Premièrement, cette serre en toiture a été trop ambitieuse au niveau productif. En effet, à partir d'un petit démonstrateur dans la ville de Bâle en Suisse, l'entreprise a fait des prédictions extrêmement élevées et a commencé son business model en B2B pour fournir des restaurants. Si la fraîcheur et la qualité des produits étaient assez suffisantes pour les entreprises de la ville, les volumes ne l'ont pas été.



© Luca Locatelli

Deuxièmement, l'entreprise n'a pas su s'inscrire dans le contexte social dans lequel elle s'installait. En effet, la ferme a été construite dans un des quartiers les plus pauvres des Pays-Bas. Lorsque, après avoir fait face à un échec avec les restaurateurs, l'entreprise s'est tournée vers un modèle B2C, elle a rapidement déchanté face à une concurrence de produits péri-urbains frais et bien moins chers. En effet, elle proposait des tomates entre 6.5 et 8 euros le kg, alors que des tomates à 2 euros le kg étaient disponibles sur le marché.

Troisièmement, cette serre illustre l'échec d'un certain type de solutionnisme technologique. En effet, le fondateur de l'entreprise, Andreas Graber, insistait sur le fait qu'un haut niveau de technologie permettait un haut niveau de productivité et donc de grande chance de succès à son projet. En réalité, l'association d'une ferme verticale, de l'aquaponie et d'autres innovations ont complexifié l'enjeu du projet et n'ont pas réussi à convaincre que les techniques agricoles originales sont une solution pour la ville durable. Ainsi, le dernier échec est celui du modèle économique. Cette recherche de l'innovation a coûté **2.7 millions d'euros**, ce qui équivaut à **2250 euros par m²**. Ce gigantesque investissement n'a pas pu être compensé par le modèle économique peu diversifié proposé par la ferme urbaine.

b) Les fermiers généreux : les enjeux de l'intégration des projets dans le paysage urbain local

Les Fermiers généreux est un projet de potager urbain lauréat de l'édition 2019 des Parisculteurs. Il avait pour objectif de réaliser une parcelle potagère de **600 m2 entre les stations de métro La Chapelle et Stalingrad**⁶⁰. Le projet, porté par Verger urbain a été développé d'abord temporairement, puis de manière permanente en 2020. L'association a souhaité s'intégrer dans le quartier en réalisant divers ateliers de concertation. Elle a su, par exemple, faire évoluer ses objectifs productifs en une création d'une pépinière, pour répondre aux attentes des habitants. Par ailleurs, s'inscrivant dans une véritable démarche de droit à la ville, l'association a souhaité créer un lieu ouvert à tous et proposant des signalétiques pédagogiques.

Néanmoins, dès 2020, certaines associations telles que Action Barbes, ont émis des réserves sur ce projet. Cette association, créée en 2001, a pour objectif d'améliorer le cadre de vie pour les habitants du quartier.⁶¹ Ils critiquaient, entre autres, le choix des conteneurs, choisis malgré le rejet en réunion de concertation avec les habitants.

En 2022, le projet a dû être abandonné, suite à une intervention de la ville de Paris. En effet, des camps de migrants s'étaient massivement installés sur ce territoire.⁶² Ces personnes, en attente de logement, ont causé de fortes dégradations et ont ensuite été évacuées, ce qui a mis fin au projet d'AU.

Ainsi, ce projet permet de questionner certains Parisculteurs, et plus largement l'usage de l'AU comme solution à certains maux de la ville. En effet, la création de lien social et l'amélioration du cadre de vie sont 2 des 5 axes de communication de la ville pour les Parisculteurs.⁶³ Ici, on peut voir que le projet sélectionné correspondait à ces objectifs d'intégration et de création de lien social. Cependant, les problèmes de financements et de déconnexions concernant les enjeux locaux de certains projets Parisculteurs peuvent mener à des échecs. Ainsi, les projets ne peuvent être juste des mise à disposition par les pouvoirs publics, sans considérations de problèmes systémiques dans les politiques de la ville. Il faut alors apprendre ces échecs pour mobiliser les moyens nécessaires à la création de projets durables, créateurs de sens, de lien social, et intégré dans les politiques de la ville.

Pour se faire, nous allons commencer par rapidement exposer des exemples d'intégration de l'AU dans les politiques urbaines à l'étranger.

Il s'agit maintenant de proposer une synthèse de ce qui a été appris lors des deux premiers chapitres, pour proposer des solutions concrètes à l'intégration juste, efficace et durable de l'AU dans les politiques de la ville, en France.

CHAPITRE 3 : SYNTHÈSE : INTÉGRER L'AGRICULTURE URBAINE DANS LES STRATÉGIES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE URBAINE.

50°C

Selon une étude publiée par des chercheurs du CNRS, de Météo France et du Cerfacs, les températures en France pourraient dépasser 50°C d'ici la fin du siècle.

a) Antananarivo, Un exemple dans les pays du Sud

Comme indiqué en introduction, l'objectif de cette étude est d'analyser les outils possibles à l'intégration de l'AU dans les politiques publiques en France, à l'échelle de la ville. Pour mieux comprendre l'impact de l'AU, nous nous sommes intéressés à des études internationales, afin de s'armer d'un maximum de connaissances dans des contextes différents. Avant d'appliquer ces apprentissages à des outils français, nous commençons par étudier des exemples internationaux. Si l'étude porte majoritairement sur les pays du Nord, il peut être intéressant d'illustrer par un exemple les apports dans les pays du Sud d'une intégration massive de l'AU dans la politique de la ville.

43%

de la surface de la Commune urbaine d'Antananarivo est couverte par des parcelles agricoles⁶⁴

Par exemple, la ville d'Antananarivo s'appuie grandement sur l'AU, étant donné l'état de ses transports mais aussi et globalement les enjeux compliqués de sécurité alimentaire dans le pays. Cette politique est largement poussée par la ville, et non par le gouvernement central ou encore les bailleurs de fonds internationaux. On comprend alors que la gouvernance territoriale peut être une échelle cohérente pour mobiliser ces projets. Ainsi, la capitale est signataire du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, un accord international lancé en 2015 et composé de 100 signatures⁶⁵.

b) Seattle, Intégrer les inégalités raciales et socio-économiques dans une planification

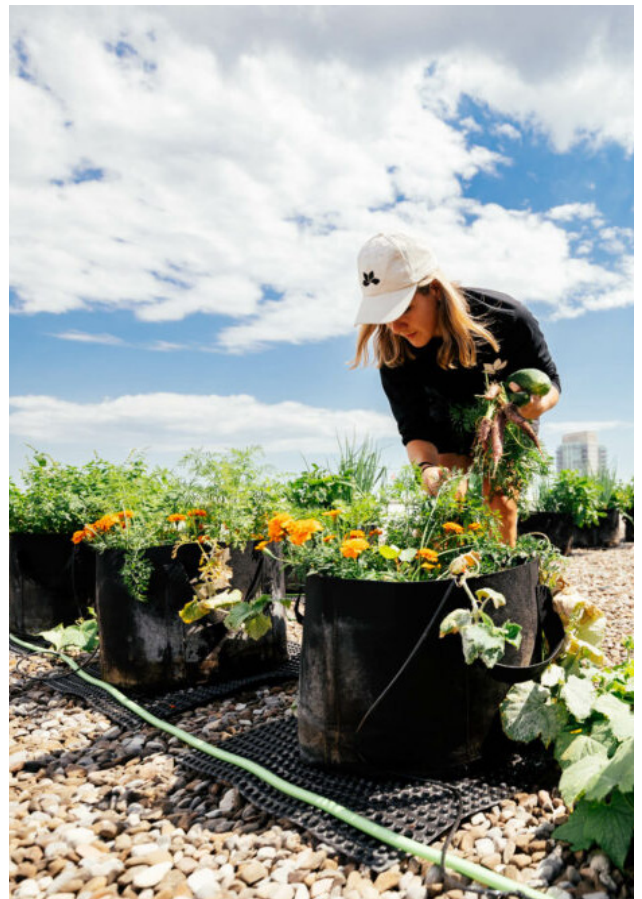
La ville de Seattle est historiquement engagée dans le développement de l'agriculture urbaine, et en particulier des jardins partagés. Ce développement repose sur un certain nombre de structures régionales et municipales, qui ont chacun un rôle dans l'accompagnement de l'AU dans la ville⁶⁶ :

-Tout d'abord, le **Seattle-King County Acting Food**, créé en 2006, produit des travaux de recherches pour tenter de répondre aux enjeux de sécurité alimentaire dans la ville

-Le **Pudget Sound Regional Council**, créé en 2010, est un conseil de concertation avec différentes organisations communautaires, économiques ou agricoles de la ville. Ce comité propose des recommandations politiques.

-La **Local Food Action Initiative** a alors pour rôle d'intégrer l'AU dans la planification des politiques de la ville

-Le **P-Patch Gardening Program** est le programme dédié aux jardins partagés de la ville. Il les étudie, les préserve et accompagne les fermiers urbains avec des soutiens divers et des collaborations dans l'écosystème de la ville.



© Jordan Probst

-Enfin, les nombreux départements de la mairie de Seattle intègrent de manière systématique l'AU dans la production de leurs politiques foncières, écologiques ou d'espaces verts.

Cet enjeu d'intégration de l'AU a été particulièrement accéléré dans les années 2010, « L'année de l'Agriculture Urbaine » grâce à un travail de communication et d'évolution de la réglementation. En particulier, l'AU a été autorisée comme activité principale ou secondaire en zone commerciale et industrielle, et comme activité secondaire dans les zones résidentielles. Il y a aussi une facilitation à la création de serres en toitures. Ces réformes ont permis une augmentation du nombre de participants aux jardins communautaires et de jardins privés.



Par ailleurs, il peut être noté que la question des inégalités raciales a été particulièrement prise en compte depuis ces réformes de 2010, avec la création d'un outil à destination de tous les départements de planification urbaine.⁶⁷ Ainsi, les nouveaux jardins et nouvelles fermes ont commencé à se développer majoritairement dans les quartiers avec un pourcentage élevé de personnes « Africaines-Américaines » et avec des salaires bas.⁶⁸

c) New York, inclure l'agriculture urbaine dans un plan décennal pour la sécurité alimentaire

A New York, la crise du Covid-19 a également catalysé un mouvement d'intégration des sujets d'alimentation saine et durable dans les politiques de la ville. Dans une démarche de participation et consultation, ils se sont engagés à faire évoluer les réglementations pour réduire les barrières au développement de projets, pour accroître les financements pour les structures associatives et connecter ces structures avec des fonds fédéraux. L'engagement concerne également la recherche de nouveaux lieux pour intégrer l'AU, avec une attention particulière sur les quartiers ayant moins accès à des produits frais. Ils souhaitent également que les projets immobiliers qui proposent des toitures végétalisées disposent d'une réduction fiscale à l'échelle de l'État.⁶⁹



II-SYNTHÈSE : intégrer l'AU dans les politiques de la villes pour des projets durables et bénéfiques

Grâce aux exemples cités précédemment, nous avons pu découvrir différentes manières d'inclure l'accompagnement au développement de l'AU dans certaines villes. Il s'agit maintenant, de s'appuyer sur les notions explicitées dans les deux premiers chapitres, pour réfléchir à une meilleure intégration de l'AU dans les villes françaises, en valorisant ses avantages pour les villes durables et en dépassant les limites empêchant le développement de certains projets.

a) Répondre aux enjeux sociaux de l'agriculture urbaine par l'implication

i.L'implication des citoyens en les intégrant dans la gouvernance :

Dans le cours « Gouvernance Territoriale et capacité d'action publique » du 23 mars 2022 dispensé par **Charlotte Halpern**, le sujet de la réinvention de la démocratie a été abordé. La multiplication

des instruments de participation montre bien l'importance renouvelée du besoin d'implication citoyenne dans l'aménagement de la ville contemporaine. Ainsi, l'intégration des citoyens dans les projets d'AU sont une manière de valoriser les avantages d'intégration socio-culturelle exposés en chapitre 1, et de dépasser certaines limites du chapitre deux, comme celles illustrées par l'échec du projet « Les Fermiers Généreux » ou les enjeux de gentrification.

Ainsi, les projets d'AU soutenus devraient être ceux soutenus par les citoyens, et les modèles de gouvernance sur ce sujet devraient être inclusifs. Pour mener à bien les projets de la ville durable, l'adhésion de la population est nécessaire, ce qui nécessite des démarches de dialogues entre tous les acteurs du territoire et de la coordination sur le temps long.⁷⁰

ii. Implication des élus pour des choix de projets durables

Comme montré dans le premier chapitre, l'agriculture urbaine est un outil de la ville durable, en particulier pour ses bienfaits environnementaux et sociaux. Pour dépasser les limites de durabilité de projets d'AU, les pouvoirs publics doivent être impliqués, sensibilisés et formés aux enjeux de l'AU. Ainsi, la sélection des projets sera plus durable et mieux accompagnée. Cela a été particulièrement mis en avant lors d'un entretien avec **les fondateurs de Cultivate Sidney Delourme** et **Sarah Msika**. Ainsi, il faut donner les clefs aux fonctionnaires pour financer de manière plus encourageante, mais en choisissant les projets au meilleur potentiel. Ces derniers doivent disposer des compétences techniques nécessaires, faire preuve de concertation auprès des habitants et enfin elles doivent présenter un modèle d'activité clair et diversifié. La prise en compte de la difficulté de mener un projet d'AU doit être connue des acteurs publics car chaque parti a un intérêt à la réussite du projet. L'intérêt général est ainsi complémentaire à un intérêt lucratif.



Au sujet des enjeux de santé et de pollution, certains types de plantations doivent être favorisées pour lutter contre les îlots de chaleur et poursuivre le soutien à la recherche sur ces sujets. Cela permettra de fournir des indicateurs fiables aux porteurs de projets, d'un point de vue technique, écologique, sociologique, géographique et économique et ainsi réduire le nombre d'échecs dans ces projets d'AU.

b) Encourager l'acceptation sociale par l'esthétisme

Comme mentionné précédemment, les projets d'AU doivent être acceptés pour voir le jour et être durables. Pour agir sur l'acceptation sociale, il faut s'appuyer sur l'esthétisme. En effet, une manière de voir le droit à la ville mentionné dans le chapitre 1 est de donner à tous l'accès au beau, au créatif et à la nature. Ainsi, la présence de paysagistes et designers doit être poussée dans les projets d'AU. Des expositions, des démonstrateurs pourraient être régulièrement organisés pour mettre en avant la beauté de la nature productive. Cela participerait à maintenir le rôle pédagogique de l'AU et à créer l'envie d'élus de soutenir des initiatives de ce type.



© Merci Raymond

Aujourd'hui les bâtiments de France restreignent les autorisations de créations de structures permettant d'accueillir des fermes urbaines comme cela nous l'a été partagé lors d'un entretien avec **Olivier Faber** et **Eytan Levi**, co-fondateurs de Roofscapes.

Par ailleurs, cet encouragement à la beauté dans la ville doit être, comme nous l'avons vu avec l'exemple de Seattle, poussé majoritairement dans les quartiers les plus défavorisés.

c) Dépasser les limites économiques par des financements spécifiques

Au-delà d'être porteurs de projets, les collectivités doivent renforcer leurs aides pour cet outil de la ville durable. Cela permettrait également de dépasser les limites économiques auxquelles font face de nombreux porteurs de projets, comme montré dans le chapitre 2. De plus, cela permettrait aux porteurs de projets de moins dépendre des acteurs immobiliers, qui posent souvent des freins comme illustré dans le chapitre 2. Cela peut passer par une augmentation des subventions existantes, comme celles de l'ANRU ou encore de Paris Sème avec les « Parisculteurs » à Paris. Deuxièmement, les projets d'intérêt généraux devraient pouvoir bénéficier d'une fiscalité spécifique. Par ailleurs, comme dans l'exemple de New York, des exonérations de taxe foncières pourraient exister de manière temporaire pour les terrains occupés par l'AU.



Après avoir montré les limites des propositions très technologiques et innovantes de l'AU, les soutiens bancaires comme ceux de la BPI ou la Banque des Territoires ne devraient donc pas se contenter d'être destinés aux start-up participants à la smart city, sous prétexte que la technologie est gage de réussite. Nous avons pu démontrer dans le chapitre 2 que ce n'est pas le cas.

D'autres propositions innovantes de financement peuvent émerger, comme l'intervention des fonds de la sécurité sociale pour soutenir ce projets dont nous avons démontré les nombreux effets bénéfiques sur la santé physique et mentale. De plus, un fond pourrait être créé par des financements de chaque acteur immobilier participant à l'artificialisation des sols.



On pense également à déployer un urbascoring dans lequel il y aurait des bonus pour désimperméabiliser et favoriser l'agriculture urbaine en toiture pour lutter contre les îlots de chaleurs. Enfin, de la même manière que les fonds pour décarboner ou pour financer la rénovation énergétique, nous pourrions voir émerger des fonds biodiversité qui seraient fléchés vers des projets d'agriculture urbaine.

d) Dépasser les limites juridiques par des adaptations d'outils préexistants et l'aménagement de la ville

Comme démontré dans le chapitre 2, les dispositifs juridiques français ne sont pas très encourageants pour le développement de l'AU en ville. Néanmoins, nous avons montré dans la première partie de ce chapitre qu'il n'est pas impossible d'adapter des outils pré-existants pour relancer ces initiatives durables.

i. Adapter les PLU

La ville de Paris a décidé de réviser son plan d'urbanisme pour y intégrer une meilleure prise en compte des îlots de chaleur et de la perméabilité des sols. Celui-ci vise donc à accroître le nombre d'espaces verts, tout en prenant en compte les enjeux liés à la mixité sociale et à la santé des citoyens. Dans ce cadre, le PLU bioclimatique de la ville de Paris souhaite encourager l'émergence de l'AU comme un outil de la ville durable : Ainsi, cette initiative pourrait être diffusée aux autres PLU du pays. En effet, ceux-ci sont une manière concrète d'impulser des politiques ambitieuses pour la ville durable.

ii. Adapter les SCOT

Le SCOT de Grand Paris Sud a été présenté lors du cours « La planification en Île-de-France : le cas du SCOT de Grand Paris Sud » par Xavier Desjardins le 19 mai 2022. Ces Schémas de cohérence territoriale visent à coordonner les politiques du territoire dans une perspective de sécurité alimentaire et de protection de terres agricoles. Ainsi, les SCOT peuvent être des outils de préservation des espaces agricoles, de recommandation des bonnes pratiques dans les projets d'AU et d'influence sur les révisions des PLU.

iii. Adapter les PAT

Les Projets alimentaires territoriaux permettent également d'encourager les circuits courts et la relocalisation de l'agriculture en ville. Ainsi, ils peuvent être utilisés pour soutenir les initiatives citoyennes d'agriculture urbaine et apporter des solutions financières aux projets.

iv. Changer d'échelles

Des nouveaux organes de gouvernance devraient être créés à l'échelle des métropoles, afin de ne pas creuser les fractures entre ville et banlieue et maintenir une cohérence dans les politiques d'aménagement.

v. Modifier les contractualisations

Les collectivités territoriales pourraient proposer des conventions types avec les porteurs de projets pour mieux préciser les conditions d'occupation des espaces publics, et ainsi éviter les dangers évoqués dans le chapitre deux. Par ailleurs, des contractualisations entre restaurants publics locaux et porteurs de projets productifs pourraient être encouragés pour enrichir le business model des exploitations.

« Incitation au développement de l'agriculture urbaine dans toutes les constructions neuves et réhabilitations lourdes (externalités⁷¹). »

À L'ACTION !

L'étude comparée, pluridisciplinaire et internationale de travaux académiques sur l'agriculture urbaine a permis de lister les bienfaits de cette pratique pour la planification de la ville durable, mais aussi les facteurs limitants de son développement ces dernières années. Ces documents académiques ont été validés, complétés, ou nuancés par les entretiens menés auprès d'acteurs français spécialistes du domaine. Cette étude approfondie de la discipline, accompagnée par des études de cas de projets dans le monde entier, a permis de lister un certain nombre de solutions. Ainsi, pour réellement intégrer l'agriculture urbaine dans la planification de la ville durable de demain, il faut soutenir une agriculture urbaine inclusive, esthétique, mais aussi modifier les outils juridiques et les soutiens financiers économiques existants pour mieux les adapter aux spécificités de la pratique, énoncées dans cette étude. Ces recommandations sont restées globales car chaque planification est propre au territoire, et l'importance de soutenir des projets d'AU "par le bas" montrent bien que chaque recommandation doit être adaptée aux contextes locaux. Une poursuite des interrogations de cette étude dans les prochaines années pourrait être d'analyser l'impact du PLU bioclimatique sur le développement de projets d'AU : cette récente initiative est-elle alors vectrice d'une meilleure intégration de projets durables d'agriculture urbaine?

RÉFÉRENCE

- 1** Scheromm, P., Perrin, C., & Soulard, C.-T. (2014). Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier. *Espaces et sociétés*, 158(3), 49-66.
- 2** U. N. D. P. N. (1996) *Urban Agriculture: Food, Jobs and Sustainable Cities*. UNDP.
- 3** Desrousseaux, M., & Stahl, L. (2014). L'appréhension de l'agriculture urbaine par le droit français. *Géocarrefour*, 89(1-2), Article 1-2.
- 4** *L'agriculture urbaine, c'est quoi ? – Association Française d'Agriculture Urbaine*. (s. d.). Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://www.afaup.org/lagriculture-urbaine-cest-quoi/>
- 5** Ba, A., & Aubry, C. (2011). Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine : Une nécessaire adaptation des concepts ? *Norois. Environnement, aménagement, société*, 221, Article 221.
- 6** Fleury, A., & Moustier, P. (1999). L'agriculture périurbaine, infrastructure de la ville durable. *Cahiers Agricultures*, 8(4), Article 4.
- 7** GROOF | *Interreg NWE*. (s. d.). Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://vb.nweurope.eu/projects/project-search/groof/>
- 8** Agriculture urbaine : Paris Sème et soutient 17 projets. (s. d.). Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://www.paris.fr/pages/les-laureats-de-paris-seme-sont-devoiles-19880>
- 9** Fleury, A., & Moustier, P. (1999). L'agriculture périurbaine, infrastructure de la ville durable. *Cahiers Agricultures*, 8(4), Article 4.
- 10** Dumat, C., Xiong, T., & Shahid, M. (2016). *Agriculture urbaine durable : Opportunité pour la transition écologique*.
- 11** OMS (2016) *Intégrer la santé dans la planification territoriale et l'aménagement urbain : Guide de référence*. (s. d.). Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://www.who.int/fr/publications-detail/9789240003170>
- 12** CESE (2019) *L'agriculture urbaine : Un outil déterminant pour des villes durables*. (s. d.). Le Conseil économique social et environnemental. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <http://www.lecese.fr/travaux-publies/lagriculture-urbaine-un-outil-determinant-pour-des-villes-durables>
- 13** Alaimo, K., Packnett, E., Miles, R. A., & Kruger, D. J. (2008). Fruit and Vegetable Intake among Urban Community Gardeners. *Journal of Nutrition Education and Behavior*, 40(2), 94-101. <https://doi.org/10.1016/j.jneb.2006.12.003>
- 14** Loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques
- 15** Horst, M., McClintock, N., & Hoey, L. (2017). The Intersection of Planning, Urban Agriculture, and Food Justice : A Review of the Literature. *Journal of the American Planning Association*, 83(3), 277-295. <https://doi.org/10.1080/01944363.2017.1322914>
- 16** Thornton, A. (2020). *Urban Food Democracy and Governance in North and South*. Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-17187-2>
- 17** Gray, L., Guzman, P., Glowka, K. M., & Drevno, A. G. (2014). Can home gardens scale up into movements for social change? The role of home gardens in providing food security and community change in San Jose, California. *Local Environment*, 19(2), 187-203. <https://doi.org/10.1080/13549839.2013.792048>
- 18** Hagey, A. (2012) *Growing Urban Agriculture : Equitable Strategies and Policies for Improving Access to Healthy Food and Revitalizing Communities (Full Report)* | PolicyLink.
- 19** Kuo, M., & Sullivan, W. (2001). Environment and Crime in the Inner City : Does Vegetation Reduce Crime ? *Environment and Behavior - ENVIRON BEHAV*, 33, 343-367 <https://doi.org/10.1177/00139160121973025>
- 20** Boulianne, M. (2001). L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : Empowerment des femmes ou « domestication de l'espace public » ? *Anthropologie et Sociétés*, 25(1), 63-80. <https://doi.org/10.7202/000210ar>
- 21** Boulianne, M. (2001). L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : Empowerment des femmes ou « domestication de l'espace public » ? *Anthropologie et Sociétés*, 25(1), 63-80. <https://doi.org/10.7202/000210ar>
- 22** Aubry, C. (2013). *L'agriculture urbaine, contributrice des stratégies alimentaires des mégapoles ?* 11p. <https://hal.science/hal-01190351>
- 23** CESE (2019) *L'agriculture urbaine : Un outil déterminant pour des villes durables*. (s. d.). Le Conseil économique social et environnemental. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <http://www.lecese.fr/travaux-publies/lagriculture-urbaine-un-outil-determinant-pour-des-villes-durables>

- 24** ADEME (2021) *L'ADEME publie le guide «rafraîchir les villes, des solutions variées» : 19 solutions pour lutter contre le réchauffement urbain.* (s. d.). ADEME Presse.
- 25** Granchamp Florentino, L. (2012). L'agriculture urbaine, un enjeu de la ville durable. *Revue des Sciences Sociales*, 47(1), 140-151. <https://doi.org/10.3406/revss.2012.1449>
- 26** Faure, G., Chiffolleau, Y., Goulet, F., Temple, L., & Touzard, J.-M. (2018). *Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires.* Quae.
- 27** *Territoires d'innovation : Soutenir le potentiel d'innovation des acteurs territoriaux.* (2020, juillet 7). Banque des Territoires. <https://www.banquedesterritoires.fr/territoires-dinnovation>
- 28** *Plan biodiversité.* (s. d.). Ministères Écologie Énergie Territoires. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite>
- 29** Paddeu, F. (2016). II. La «créativité», mirage ou opportunité pour les villes en décroissance urbaine ? Le cas de Detroit. In *Cultures et créations dans les métropoles-monde* (p. 123-138). Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.lussa.2016.01.0123>
- 30** <https://www.postgrowthcity.com>
- 31** Paddeu, F. (2014). L'agriculture urbaine à Detroit : Un enjeu de production alimentaire en temps de crise ? *Pour*, 224(4), 89-99. <https://doi.org/10.3917/pour.224.0089>
- 32** Lefebvre, H. (1967). Le droit à la ville. *L'Homme et la société*, 6(1), 29-35. <https://doi.org/10.3406/homso.1967.1063>
- 33** <https://www.brooklyngrangefarm.com/about>
- 34** *Three Rooftop Farmers Reflect on Social Benefits.* (s. d.). Living Architecture Monitor. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://livingarchitecturemonitor.com/articles/three-rooftop-farmers-reflect-on-social-benefits-green-rooftop-farms>
- 35** Sustainable Urban Farming with a View. (s. d.). AIM2Flourish. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://aim2flourish.com/innovations/sustainable-urban-farming-with-a-view>
- 36** *Accueil.* (s. d.). Arche Vegetale - Cueillette Urbaine. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://archevegetale.cueilletteurbaine.com/>
- 37** *La Ferme du Rail.* (s. d.). lafermedurail. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://www.fermedurail.org>
- 38** Pudup, M. B. (2008). It takes a garden : Cultivating citizen-subjects in organized garden projects. *Geoforum*, 39(3), 1228-1240. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2007.06.012> \$\$
- 39** Wegmuller, F., & Duchemin, É. (2010). Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : Étude des discours au sein du programme des jardins communautaires. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 10 numéro 2, Article Volume 10 numéro 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.10445>
- 40** Hovorka, A. J. (1998). *Gender resources for urban agriculture research : Methodology, directory and annotated bibliography.* <https://vtechworks.lib.vt.edu/handle/10919/68149>
- 41** Chalup, M. de. (2012, juillet 16). *L'agriculture urbaine produit-elle des légumes de bonne qualité ?* Science Allemagne.
- 42** *Définition : Qu'est-ce qu'une smart city ?* (s. d.). Smart-City. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://smart-city.cerema.fr/territoire-intelligent/definition-smart-city>
- 43** Orsoni, F. (2015). La ville intelligente, de l'utopie aux réalités. *Droit et Ville*, 80(2), 107-119. <https://doi.org/10.3917/dv.080.0107>
- 44** Les fermes verticales, un modèle controversé pour l'agriculture de demain. (2022, avril 20) *Le Monde.fr* https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/04/20/les-fermes-verticales-un-modele-controverse-pour-l-agriculture-de-demain_6122841_3244.html
- 45** Mehdi, L., Weber, C., Di Pietro, F., & Selmi, W. (2012). Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte. *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(2). <https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2012-v12-n2-vertigo01159/1022528ar>
- 46** Marche, G. (2015). What Can Urban Gardening Really Do About Gentrification? A Case-Study of Three San Francisco Community Gardens. *European journal of American studies*, 10(3), Article 3. <https://doi.org/10.4000/ejas.11316>
- 47** Hawes, J. K., Gounaridis, D., & Newell, J. P. (2022). Does urban agriculture lead to gentrification ? *Landscape and Urban Planning*, 225, 104447. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2022.104447>

- 48** Lagneau, A. (2020). L'agriculture urbaine : Solutions et illusions. *Métropolitiques*. <https://metropolitiques.eu/L-agriculture-urbaine-solutions-et-illusions.html>
- 49** Grimonprez, B. (2019). L'agriculture urbaine : Une agriculture juridiquement comme les autres ? *Revue de droit rural*, n° 475(étude 18). <https://hal.science/hal-02073564>
- 50** CESE (2019) *L'agriculture urbaine : Un outil déterminant pour des villes durables*. (s. d.). Le Conseil économique social et environnemental. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <http://www.lecese.fr/travaux-publies/lagriculture-urbaine-un-outil-determinant>
- 51** C. rur. art. L. 411-27
- 52** C. rur., art. L. 411-32
- 53** Règl. (UE) n° 2018/848, 30 mai 2018, considérant 28
- 54** Desrousseaux, M., & Stahl, L. (2014). L'appréhension de l'agriculture urbaine par le droit français. *Géocarrefour*, 89(1-2), Article 1-2. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9475>
- 55** Granchamp Florentino, L. (2012). L'agriculture urbaine, un enjeu de la ville durable. *Revue des Sciences Sociales*, 47(1), 140-151. <https://doi.org/10.3406/revss.2012.1449>
- 56** Scheromm, P., & Cretin, L. (2021). Agriculture urbaine et promoteurs : Vers de nouvelles modalités de l'aménagement des espaces verts des résidences ? *Cahiers ESPI2R. Publications du laboratoire ESPI2R - École supérieure des professions immobilières*, 1, 78-89.
- 57** Saint-Ges, V. (2021). Business models des organisations marchandes et productives de l'agriculture urbaine. *Innovations*, 64(1), 91-118. <https://doi.org/10.3917/inno.pr.2.0100>
- 58** CESE (2019) *L'agriculture urbaine : Un outil déterminant pour des villes durables*. (s. d.). Le Conseil économique social et environnemental. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <http://www.lecese.fr/travaux-publies/lagriculture-urbaine-un-outil-determinant-pour-des-villes-durables>
- 59** *Bankruptcy of Urban Farmers – What are the lessons to be learned ?* (GROOF case study). (2019, novembre 27). https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_5684119/en/bankruptcy-of-urban-farmers-what-are-the-lessons-to-be-learned-groof-case-study
- 60** Crenn, J. (2020, avril 2). *Les Fermiers Généreux, un projet d'agriculture urbaine en coeur de ville – Vergers Urbains*. <http://vergersurbains.org/les-fermiers-generoux-un-projet-dagriculture-urbaine-en-coeur-de-ville/>
- 61** « Les Fermiers généreux » : Des installations pas à la hauteur des attentes—Action Barbès. (2023, janvier 30). <http://actionbarbes.blogspot.com/archive/2019/12/28/les-fermiers-generoux-des-installations-pas-a-la-hauteur-de-3145371.html>
- 62** *Le triste échec de l'utopie des Fermiers généreux rasée au bulldozer*. (2022, décembre 21). [www.20minutes.fr](http://www.20minutes.fr/paris/4015892-20221221-paris-echec-utopie-vegetale-fermiers-generoux-chapelle-rasee-bulldozer) <https://www.20minutes.fr/paris/4015892-20221221-paris-echec-utopie-vegetale-fermiers-generoux-chapelle-rasee-bulldozer>
- 63** *L'agriculture urbaine, pourquoi ? | En quelques mots... | Parisculteurs / Appel à Projets*. (s. d.). Consulté 5 juin 2023, à l'adresse <https://www.parisculteurs.paris/fr/a-propos/lagriculture-urbaine-pourquoi/>
- 64** Aubry, C., Dabat, M.-H., & Ramanamidonana, J.-Y. (2014). Fonctions alimentaires de l'agriculture urbaine dans un pays du sud : Le cas d'Antananarivo. *Pour*, 224(4), 77-88
- 65** CIRAD. (2021, avril 28). Antananarivo, ville cultivée. CIRAD.
- 66** Bilan de l'implication du milieu municipal en Agriculture urbaine | Agriculture urbaine|Agri-Réseau|Documents. (s. d.). Agri-Réseau. Consulté 5 juin 2023
- 67** *Racial Equity Toolkit 2016*. (s. d.).
- 68** Horst, M. (2015). *Fostering Food Systems Transformation : An Examination of Planning in the Central Puget Sound Region* [Thesis]. <https://digital.lib.washington.edu/443/researchworks/handle/1773/34212>
- 69** *Food Metrics Report—Food Policy*. (s. d.). Consulté 5 juin 2023, à l'adresse <https://www.nyc.gov/site/foodpolicy/reports-and-data/food-forward.page>
- 70** Banzo, M., & Couderchet, L. (2013). Intégration de l'agriculture aux politiques et projets territoriaux urbains. *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 35, Article 35. <https://doi.org/10.4000/soe.532>
- 71** https://www.pavillon-arsenal.com/data/conferences_cadaa/fiche/11258/presentation_plu_-_pavillon_de_larsenal_dfae1.pdf

BIBLIOGRAPHIE

L' Arche Vegetale - Cueillette Urbaine. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://archevegetale.cueilletteurbaine.com/>

Agriculture urbaine : Paris Sème et soutient 17 projets. (s. d.). Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://www.paris.fr/pages/les-laureats-de-paris-seme-sont-devoiles-19880>

Alaimo, K., Packnett, E., Miles, R. A., & Kruger, D. J. (2008). Fruit and Vegetable Intake among Urban Community Gardeners. *Journal of Nutrition Education and Behavior*, 40(2), 94-101. <https://doi.org/10.1016/j.jneb.2006.12.003>

Aubry, C. (2013). *L'agriculture urbaine, contributrice des stratégies alimentaires des mégapoles?* 11 p. <https://hal.science/hal-01190351>

Aubry, C., Dabat, M.-H., & Ramanamidonana, J.-Y. (2014). Fonctions alimentaires de l'agriculture urbaine dans un pays du sud : Le cas d'Antananarivo. *Pour*, 224(4), 77-88. <https://doi.org/10.3917/pour.224.0077>

Ba, A., & Aubry, C. (2011). Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine : Une nécessaire adaptation des concepts ? *Norois. Environnement, aménagement, société*, 221, Article 221. <https://doi.org/10.4000/norois.3739>

Bankruptcy of Urban Farmers – What are the lessons to be learned ? (GROOF case study). (2019, novembre 27). https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_5684119/en/bankruptcy-of-urban-farmers-what-are-the-lessons-to-be-learned-groof-case-study

Banzo, M., & Couderchet, L. (2013). Intégration de l'agriculture aux politiques et projets territoriaux urbains. *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 35, Article 35. <https://doi.org/10.4000/soe.532>

Bilan de l'implication du milieu municipal en Agriculture urbaine | Agriculture urbaine | Agri-Réseau | Documents. (s. d.). Agri-Réseau. Consulté 5 juin 2023, à l'adresse <https://www.agrireseau.net/agriculture-urbaine/documents/95951/bilan-de-l-implication-du-milieu-municipal-en-agriculture-urbaine>

Boulianne, M. (2001). L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : Empowerment des femmes ou « domestication de l'espace public ? » *Anthropologie et Sociétés*, 25(1), 63-80. <https://doi.org/10.7202/000210ar>

Brooklyn Grange. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://www.brooklyngrangefarm.com/about>

CESE (2019) *L'agriculture urbaine : Un outil déterminant pour des villes durables.* (s. d.). Le Conseil économique social et environnemental. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <http://www.lecese.fr/travaux-publies/lagriculture-urbaine-un-outil-determinant-pour-des-villes-durables>

Chalup, M. de. (2012, juillet 16). *L'agriculture urbaine produit-elle des légumes de bonne qualité ?* Science Allemagne. <https://www.science-allemande.fr/environnement-et-energie/agronomie/lagricultureurbaine-produit-elle-des-legumes-de-bonne-qualite/>

CIRAD. (2021, avril 28). *Antananarivo, ville cultivée.* CIRAD. <https://www.cirad.fr/les-actualites-du-cirad/actualites/2019/science/antananarivo-ville-cultivee>

Crenn, J. (2020, avril 2). *Les Fermiers Généreux, un projet d'agriculture urbaine en coeur de ville – Vergers Urbains.* <http://vergersurbains.org/les-fermiers-generoux-un-projet-dagriculture-urbaine-en-coeur-de-ville/>

Définition : Qu'est-ce qu'une smart city ? (s. d.). Smart-City. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://smart-city.cerema.fr/territoire-intelligent/definition-smart-city>

Desrousseaux, M., & Stahl, L. (2014). L'appréhension de l'agriculture urbaine par le droit français. *Géocarrefour*, 89(1-2), Article 1-2. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9475>

Dumat, C., Xiong, T., & Shahid, M. (2016). *Agriculture urbaine durable: Opportunité pour la transition écologique*. Faure, G., Chiffolleau, Y., Goulet, F., Temple, L., & Touzard, J.-M. (2018). Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires. Quae.

Fleury, A., & Moustier, P. (1999). L'agriculture périurbaine, infrastructure de la ville durable. *Cahiers Agricultures*, 8(4), Article 4.
Food Metrics Report—Food Policy. (s. d.). Consulté 5 juin 2023, à l'adresse <https://www.nyc.gov/site/foodpolicy/reports-and-data/food-forward.page>

Granchamp Florentino, L. (2012). L'agriculture urbaine, un enjeu de la ville durable. *Revue des Sciences Sociales*, 47(1), 140-151. <https://doi.org/10.3406/revss.2012.1449>

Gray, L., Guzman, P., Glowa, K. M., & Drevno, A. G. (2014). Can home gardens scale up into movements for social change ? The role of home gardens in providing food security and community change in San Jose, California. *Local Environment*, 19(2), 187-203. <https://doi.org/10.1080/13549839.2013.792048>

Grimonprez, B. (2019). L'agriculture urbaine: Une agriculture juridiquement comme les autres ? *Revue de droit rural*, n° 475(étude 18). <https://hal.science/hal-02073564>

GROOF | Interreg NWE. (s. d.). Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://vb.nweurope.eu/projects/project-search/groof/>
Growing Urban Agriculture: Equitable Strategies and Policies for Improving Access to Healthy Food and Revitalizing Communities (Full Report) | PolicyLink. (s. d.). Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://www.policylink.org/resources-tools/growing-urban-agriculture>

Hawes, J. K., Gounaridis, D., & Newell, J. P. (2022). Does urban agriculture lead to gentrification ? *Landscape and Urban Planning*, 225, 104447. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2022.104447>

Home. (s. d.). My Site. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://www.postgrowthcity.com>

Horst, M. (2015). *Fostering Food Systems Transformation : An Examination of Planning in the Central Puget Sound Region* [Thesis]. <https://digital.lib.washington.edu:443/researchworks/handle/1773/34212>

Horst, M., McClintock, N., & Hoey, L. (2017). The Intersection of Planning, Urban Agriculture, and Food Justice: A Review of the Literature. *Journal of the American Planning Association*, 83(3), 277-295. <https://doi.org/10.1080/01944363.2017.1322914>

Hovorka, A. J. (1998). *Gender resources for urban agriculture research: Methodology, directory and annotated bibliography*. <https://vtechworks.lib.vt.edu/handle/10919/68149>

Intégrer la santé dans la planification territoriale et l'aménagement urbain : Guide de référence. (s. d.). Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://www.who.int/fr/publications-detail/9789240003170>

Jansma, J. E., & Visser, A. J. (2011). *Agromere: Integrating urban agriculture in the development of the city of Almere*.

Kuo, M., & Sullivan, W. (2001). Environment and Crime in the Inner City : Does Vegetation Reduce Crime? *Environment and Behavior - ENVIRON BEHAV*, 33, 343-367. <https://doi.org/10.1177/00139160121973025>

La Ferme du Rail. (s. d.). lafermedurail. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://www.fermedurail.org>

L'ADEME(2021) *guide « rafraîchir les villes, des solutions variées » : 19 solutions pour lutter contre le réchauffement urbain*. (s. d.). ADEME Presse. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://presse.ademe.fr/2021/06/lademe-publie-le-guide-rafraichir-les-villes-des-solutions-variees-19-solutions-pour-lutter-contre-le-rechauffement-urbain.html>

Lagneau, A. (2020). L'agriculture urbaine: Solutions et illusions. *Métropolitiques*. <https://metropolitiques.eu/L-agriculture-urbaine-solutions-et-illusions.html>

L'agriculture urbaine, c'est quoi ? – Association Française d'Agriculture Urbaine. (s. d.). Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://www.afaup.org/lagriculture-urbaine-cest-quoi/>

L'agriculture urbaine, pourquoi ? | En quelques mots... | Parisculteurs / Appel à Projets.(s. d.). Consulté 5 juin 2023, à l'adresse <https://www.parisculteurs.paris/fr/a-propos/lagriculture-urbaine-pourquoi/>

Le triste échec de l'utopie des Fermiers généreux rasée au bulldozer. (2022, décembre 21). *www.20minutes.fr*. <https://www.20minutes.fr/paris/4015892-20221221-paris-echec-utopie-vegetale-fermiers-generoux-chapelle-rasee-bulldozer>

Lefebvre, H. (1967). Le droit à la ville. *L'Homme et la société*, 6(1), 29-35. <https://doi.org/10.3406/homso.1967.1063>

Les fermes verticales, un modèle controversé pour l'agriculture de demain. (2022, avril 20). *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/04/20/les-fermes-verticales-un-modelecontroversé-pour-l-agriculture-de-demain_6122841_3244.html

« Les Fermiers généreux » : Des installations pas à la hauteur des attentes—Action Barbès. (2023, janvier 30) <http://actionbarbes.blogspot.com/archive/2019/12/28/les-fermiers-generoux-des-installations-pas-a-la-hauteur-de-3145371.html>

Marche, G. (2015). What Can Urban Gardening Really Do About Gentrification? A Case-Study of Three San Francisco Community Gardens. *European journal of American studies*, 10(3), Article 3. <https://doi.org/10.4000/ejas.11316>

Mehdi, L., Weber, C., Di Pietro, F., & Selmi, W. (2012). Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert a la trame verte. *Vertigo: la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(2) <https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2012-v12-n2-vertigo01159/1022528ar/>

Orsoni, F. (2015). La ville intelligente, de l'utopie aux réalités. *Droit et Ville*, 80(2), 107-119. <https://doi.org/10.3917/dv.080.0107>

Paddeu, F. (2014). L'agriculture urbaine à Detroit: Un enjeu de production alimentaire en temps de crise ? *Pour*, 224(4), 89-99. <https://doi.org/10.3917/pour.224.0089>

Paddeu, F. (2016). II. La « créativité », mirage ou opportunité pour les villes en décroissance urbaine ?Le cas de Detroit. *In Cultures et créations dans les métropoles-monde* (p. 123-138). Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.lussa.2016.01.0123>

Plan biodiversité. (s. d.). Ministère Écologie Énergie Territoires. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite>

Pudup, M. B. (2008). It takes a garden : Cultivating citizen-subjects in organized garden projects. *Geoforum*, 39(3), 1228-1240. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2007.06.012>

Racial Equity Toolkit 2016. (s. d.).

Saint-Ges, V. (2021). Business models des organisations marchandes et productives de l'agriculture urbaine. *Innovations*, 64(1), 91-118. <https://doi.org/10.3917/inno.pr2.0100>

Scheromm, P., & Cretin, L. (2021). Agriculture urbaine et promoteurs : Vers de nouvelles modalités de l'aménagement des espaces verts des résidences ? *Cahiers ESPI2R. Publications du laboratoire ESPI2R - École supérieure des professions immobilières*, 1, 78-89.

Scheromm, P, Perrin, C, & Soulard, C.-T. (2014). Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier. *Espaces et sociétés*, 158(3), 49-66. <https://doi.org/10.3917/esp.158.0049>

Sustainable Urban Farming with a View. (s. d.). AIM2Flourish. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://aim2flourish.com/innovations/sustainable-urban-farming-with-a-view>

Territoires d'innovation : Soutenir le potentiel d'innovation des acteurs territoriaux. (2020, juillet 7). Banque des Territoires. <https://www.banquedesterritoires.fr/territoires-dinnovation>

Thornton, A. (2020). *Urban Food Democracy and Governance in North and South*. Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-17187-2>

Three Rooftop Farmers Reflect on Social Benefits. (s. d.). Living Architecture Monitor. Consulté 4 juin 2023, à l'adresse <https://livingarchitecturemonitor.com/articles/three-rooftop-farmers-reflect-on-socialbenefits-green-rooftop-farms>

Wegmuller, F., & Duchemin, É. (2010). Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : Étude des discours au sein du programme des jardins communautaires.

Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 10 numéro 2, Article Volume 10 numéro 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.10445>

York, U. N. D. P. N. (1996). *Urban Agriculture : Food, Jobs and Sustainable Cities*. UNDP.

Achévé d'imprimer en novembre 2023
75011 Paris
contact@merciraymond.fr
écrit par Hugo MEUNIER
Mise en page par Kiase FAZEL RABI



MONDAY
CIRCA
MERCURY
AND